Qualité / Sécurité / Environnement

FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR

Pour que le travail en hauteur soit exécuté en sécurité, l'employeur doit privilégier la protection collective sur la protection individuelle. Le code du travail précise les règles pour l'utilisation d'équipements de travail lors des travaux temporaires en hauteur.

ORGANISATION

- **Lieux de formation :** Toulouse, Montpellier
- **Effectif :** De 4 à 10 personnes
- **Durée :** 2 jours
- Délai d'accès à la formation : 1 à 2 mois

PROFILS ET PRÉREQUIS

Tout public utilisant des équipements de travail lors de travaux temporaires en hauteur (escabeau, échelle, nacelles, échafaudages...).

VALIDATION & CERTIFICATION

A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une attestation de formation validant sa capacité et l'acquisition des connaissances lui permettant de travailler en hauteur en toute sécurité.

MODE DE FINANCEMENT & PRIX

- Plan de formation
- Prix : 400€

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquisition des consignes générales et particulières relatives à la sécurité du travail en hauteur,
- Utilisation de techniques et d'éléments de protection de chutes de hauteur,
- Connaissance du matériel utilisé dans les travaux en hauteur,
- Renforcer les connaissances relatives à la sécurité dans les travaux en hauteur,
- Sensibiliser les opérateurs sur la prise en charge de leur sécurité.

88% de stagiaires satisfaits

CONTENU DE LA FORMATION

Obligations générales :

- Respect des principes généraux de prévention,
- Prévention du risque de chute.

Dispositions spécifiques aux équipements de travail utilisés pour les travaux temporaires en hauteur :

- Cadre règlementaire,
- Champ d'application,
- Mesures générales de prévention,
- Moyens d'accès au poste de travail et circulation en hauteur,
- Conditions d'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes,
- EPI,
- Pose de ligne de vie et utilisation.

Harnais et EPI :

- Les principes de sécurité vis-à-vis de la protection des chutes de hauteur,
- Le matériel, ses caractéristiques, son usage, ses obligations de suivi, ses techniques d'emploi, l'entretien et la réforme,
- La formation à l'usage des Équipements de Protection Individuelles,
- L'arrêt des chutes,
- Les facteurs de chute,
- La responsabilité de l'opérateur,
- Critères d'entretien et de réforme du matériel,

MÉTHODES DE SUIVI PÉDAGOGIQUE

Cours théorique sur les risques et la règlementation.
Mise en pratique avec manipulation des harnais et utilisation d'une ligne de vie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire et mise en situation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Plateforme équipée d'une ligne de vie, EPI (harnais, casque...)
Support de cours

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Formateur qualifié et agréé

LOCAUX

L'ADRAR vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15.
Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.
Les locaux, desservis par les transports en commun, sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.
Les locaux sont également équipés d'une zone de détente avec distributeurs.

Fiche mise à jour le : 09/04/2025

Contact Toulouse / Ramonville

adrarinfo@adrar-formation.com - 05 32 09 51 33

Contact Montpellier

montpellierinfo@adrar-formation.com - 04 48 22 14 96